



# CONGRÈS DE BORDEAUX -

*fiche focus :*

*international/Europe*



## **1.Ce que dit la CFDT/Quel positionnement à date**

L'Europe est un marqueur historique de la CFDT. Elle est un projet politique qui doit garantir la paix, le dialogue et la coopération entre les citoyens européens. La CFDT considère l'Europe comme le niveau pertinent pour faire face aux défis majeurs de notre temps : la transition écologique, la transition numérique, les pandémies, la mondialisation, la pression démographique et la gestion des flux migratoires.

Depuis les années 1980, la CFDT est fer de lance dans la reconnaissance du rôle clé des organisations syndicales dans le projet d'intégration européenne et la création de l'Europe sociale, par la négociation d'accords cadre européens et l'adoption des directives sur les conditions de travail. Pour la CFDT, la convergence économique entre les pays européens doit aller de pair avec une convergence sociale par le haut des conditions de vie et de travail. Dans ce cadre, elle revendique la création d'un socle commun de protection sociale ainsi que le renforcement de la négociation collective et du dialogue social comme moyens de codécision au service de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux.

La CFDT considère l'Union européenne et ses valeurs comme des remparts de la démocratie. Adhérer à l'Union européenne signifie adhérer à ses principes et ses valeurs. C'est pourquoi, le processus d'adhésion est également un parcours de convergence « démocratique » garantissant les droits et libertés fondamentales des citoyens.

Plus récemment, le retour de la guerre sur le continent européen pose la question de l'Europe de la défense. Lors du congrès de Lyon en 2022, la CFDT a soutenu ce projet qui passe par une mutualisation et une coordination mais avec des garde-fous pour qu'il demeure strictement défensif et dissuasif.

Enfin, pour la CFDT, l'Europe doit jouer son rôle de pôle de stabilité dans les bouleversements géopolitiques et dans les conflits. Elle doit utiliser sa force, diplomatique et commerciale, pour renforcer le multilatéralisme onusien, le respect du droit international et promouvoir les droits humains. L'action de la CFDT au niveau international participe à ces objectifs et repose sur deux axes : la coopération via l'Institut Belleville et le plaidoyer auprès des instances internationales.

## **2. Quoi de neuf/que dit-on dans la résolution de Bordeaux**

La résolution de Bordeaux réaffirme l'engagement de la CFDT pour une Europe plus forte, plus juste et protectrice. La CFDT porte des revendications concrètes et ambitieuses afin de construire une Europe puissance, qui soit un pôle de stabilité dans le multilatéralisme global, capable de faire face aux bouleversements géopolitiques récents, gardienne de la démocratie et du multilatéralisme, et I recentrée sur les travailleurs et les citoyens.

Au niveau européen, la CFDT revendique :

Pour une Europe plus forte :

- Des réformes institutionnelles permettant à l'Europe de prendre des décisions plus rapides et un rôle accru du Parlement européen (2.2.2.8. et 2.2.2.9.)
- Un renforcement des mécanismes de défense de la démocratie et de l'Etat de droit (2.2.2.10. et 2.2.2.11.)

Pour une Europe plus juste et protectrice :

- Des mesures pour sécuriser les droits des femmes sur tout le continent : l'inscription du droit à l'interruption volontaire de grossesse dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, l'introduction d'une définition commune du viol dans l'UE, et une directive pour agir contre les violences de genre au travail (2.1.5.1.3.)
- Une révision des règles sur l'asile et la migration garantissant les droits humains et la dignité des individus (2.1.5.2.5 et 2.1.2.6.)

Pour une Europe économiquement protectrice :

- Des politiques économiques permettant le déploiement d'investissements massifs, notamment grâce à la pérennisation de l'emprunt commun et d'un Fonds européen d'investissement mutualisé (2.2.4.2.1.)

- Des politiques permettant d'affirmer l'autonomie stratégique européenne, notamment des politiques industrielles ambitieuses et intégrées, une politique commerciale protectrice des productions et des emplois européens et respectueuse des enjeux sociaux et environnementaux (2.2.4.3.)
  - Des mesures pour une taxation plus juste permettant un partage plus équitable du financement des dépenses et politiques publiques, s'attaquant notamment aux grands patrimoines, aux entreprises multinationales et aux transactions financières.
  - L'adoption d'une Directive sur la transition juste pour renforcer les moyens d'action syndicale et le poids des travailleurs dans les choix stratégiques des entreprises (2.2.4.2.4.)
  - L'application ferme du Règlement européen sur les marchés numériques (*Digital Markets Act*) (2.2.4.3.11)

Face aux défis climatiques, numériques, démographiques et démocratiques, nous continuerons de contribuer à construire un mouvement syndical fort et indépendant, aux côtés de la CSI (Confédération syndicale internationale) (2.1.2.8.) et au sein de l'OIT (2.1.2.7).

Nous renforcerons notre stratégie d'influence dans les instances européennes et internationales, en nous appuyant sur un réseau de référents Europe. Celui-ci rassemblera la Confédération, les fédérations, les URI, l'Union confédérale des retraités (UCR), l'Union des fédérations des fonctionnaires et assimilés (Uffa) et les militants CFDT avec un mandat européen. (2.2.1.5.2.)

### **3. Les ressources essentielles sur le sujet**

Les ressources disponibles sur la thématique de l'action de la CFDT sur l'Europe et l'internationale sont disponibles sur CFDT.FR, il s'agit :

- Europe : ce que veut la CFDT
- Europe : vrai ou faux